

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 novembre 2024

Liste des Délibérations :

Délibération n° 2024/24 : Délibération complémentaire à la délibération n° 2024/15 en date du 4 septembre 2024 et à la délibération n° 2024/18 du 16/10/2024 : rajout d'une parcelle U 940 suite à un plan de division au mois de juillet 2024 et à la demande de la propriétaire

Délibération n° 2024/25 : Demande subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds Vert pour l'assainissement de la Mare

Délibération n° 2024/26 : Approbation rapport local de suivi de l'artificialisation des sols de 2011 à 2022

Délibération n° 2024/27 : Modification N° 13 des statuts de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois

INFORMATIONS DIVERSES

Présentation du rapport de surveillance du pont de Prexage réalisé par l'Agence Technique Départementale

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de surveillance du pont de Prexage réalisé par l'Agence Technique Départementale. L'ouvrage a été classé en état moyen et sécurité. Concernant l'ouvrage, il a été constaté des éclats de béton avec armatures apparentes au niveau des poutres, avec altération des fondations et descellement de pierres au niveau des appareils d'appui du deuxième encorbellement aval. Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que des travaux de réparation devront être réalisés en 2025. Des devis seront sollicités pour la réalisation des travaux.

Point sur le réseau d'eau potable

La communauté de communes a décidé de remplacer la conduite d'eau potable route de Montmaur depuis la borne incendie. La conduite d'eau potable se trouve actuellement sur le domaine privé. Les travaux de remplacement sont réalisés par l'entreprise SRE. La conduite sera positionnée sur le domaine public. Cyril ROUSSEL informe que son compteur d'eau est mal positionné. Il contactera directement Chantal LIMOUSY, directrice du service eau et assainissement de la CCCLA.

Fixation date cérémonie des vœux : Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la cérémonie des vœux aura lieu le dimanche 19 janvier 2025 à 16 heures à la salle des fêtes.

Bulletin municipal : la commission bulletin se réunira mardi 3 décembre 2024 à 14 heures pour la préparation du bulletin de 2024.

Déploiement de la fibre : Sauveur Gomez signale que dans le cadre du déploiement de la fibre route de Montmaur, les câbles ont été posés en plein milieu des arbres.

Le 4 décembre 2024

Le Maire
Cédric MALRIEU



Selon les nouvelles règles de publicité, Le procès-verbal est consultable en mairie ou sur le site internet de la commune <https://www.airoux.fr>